

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

Séance du 22 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre à 19 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le 16 septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Christine MANDON, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 23

L'ordre du jour de la présente séance a été :

Publié sur le site internet de la Commune le 16 septembre 2025
Affichée en mairie le 16 septembre 2025
Envoyée à la presse le 16 septembre 2025

Présent(e)s : 17 (dix-sept)

Mme MANDON Christine, M. FAGONT Alain, Mme PIRONIN Maryse, M. PRADIER Éric, Mme ALAPETITE Nadine, Mme CHETTOUH Aïcha, M. THABEAU Didier, Mme MATHEY Catherine, M. FLOQUET Roger, Mme BALICHARD Dominique, M. DOS SANTOS Antonio, Mme COUTANSON Pascale, Mme REVEILLOUX Françoise, Mme BEURIOT Sabine, Mme CORREIA Sandra, M. BAYLE Dominique, Mme MAHAUT Jessika.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : 6 (six)

M. AMAZIGH Mohammed à Mme Pascale COUTANSON
M. FROMENT Sylvain à Mme Sabine BEURIOT
Mme GHESQUIERE Chantal donne pouvoir à M. FLOQUET Roger,
M. KOWALEWSKI Jean-Marc donne pouvoir à DOS SANTOS Antonio,
M. LAZEWSKI René donne pouvoir à CHETTOUH Aïcha,
Mme SOARES Maryse donne pouvoir à Mme RÉVEILLOUX Françoise.

Absent(e)s: 4 (quatre)

M. ESPINASSE Philippe, M. PRIEUR Olivier, Mme METENIER Séverine, M. FRADET Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme COUTANSON Pascale.

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Objet : Création de poste non permanent

Rapporteur : Sabine BEURIOT, Conseillère municipale déléguée

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels,

Vu le budget de la commune,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant les nécessités d'organisation de la Commune en matière de redéploiement, d'organisation et de continuité de service.

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi non permanent sur le fondement d'un accroissement temporaire d'activité et par conséquent de recruter temporairement :

Un agent contractuel en référence au grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un an à compter du 1er octobre 2025.

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C.

Cet agent assurera des fonctions d'animateur pour l'animation et la surveillance des élèves le temps de la pause méridienne à temps non complet à hauteur de 8 heures hebdomadaires (soit 8/35ème).

Il devra justifier d'une expérience sur un poste similaire.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de la grille indiciaire C1.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'autoriser le Maire à faire évoluer le tableau des effectifs des emplois non permanents conformément aux propositions figurant dans le rapport ;**
- **De s'engager à inscrire les crédits correspondants au budget ;**
- **D'autoriser le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.**

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance, Mme COUTANSON Pascale	Madame le Maire, Mme MANDON Christine
	